



Facture pour fourrière

Par Paul 49

Bonjour

Pendant mon arrête travail ma voiture de société elle était enlevée par fourrière mon employeur réclame la somme de fourrière. Voiture n'est pas bouger pendant le travail car j'étais immobilisé voiture elle était stationnée dans une station gratuit sans interdiction de stationnement.

Que je puisse faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous aviez la responsabilité de ce véhicule.

Si vous l'avez laissé plus de 7 jours au même endroit (parfois moins de 7 jours selon la commune), il a été enlevé.

Les frais sont bien à votre charge.

Il aurait été plus raisonnable de prévenir votre employeur de votre immobilisation afin qu'il envoie une personne récupérer le véhicule.

Par Paul 49

Mon employeur il était alerté le jour de mon accident domicile je lui ai envoyé mon arrêt de travail le problème pendant mon arrêt de travail je pouvais pas bouger la voiture car j'étais immobilisé.

Par yapasdequoi

Cette voiture vous a été confiée, il fallait vous organiser pour la rendre avant d'avoir une amende.

Par Paul 49

Donc aujourd'hui je ne peux pas contester cette punition. Courrier de chirurgien par lequel il m'a interdit de conduire les voitures pendant l'arrêt de travail.

Par yapasdequoi

Personne ne vous oblige à conduire si c'est interdit !

L'employeur PROPRIETAIRE DE LA VOITURE pouvait venir lui même ou envoyer une autre personne, vous pouviez lui envoyer les clés par courrier, etc.

Rester sans rien faire n'est jamais une solution.

Par Paul 49

Merci pour votre réponses.